

DÉCLARATION LIMINAIRE

CAPL DE MUTATION
CADRES C - 27 JUIN 2017

Monsieur ou Madame le/la Président/e,

Le dernier scrutin législatif a octroyé clairement une majorité absolue à notre nouveau président de la république. Il pourra donc dérouler son programme sans réelle opposition. Ce dit programme s'inscrit dans l'accélération des politiques de dérégulation des protections des travailleurs. Le souffle des premiers mois est limpide sur ses objectifs, au mépris des nombreuses luttes qu'il nous a fallu mener.

De nouvelles attaques vont donc avoir lieu très prochainement :

- contre le code du travail, avec la généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes, avec des accords d'entreprise possibles sur les salaires, le temps et les conditions de travail.
- par le plafonnement des indemnités prud'homales aux salariés en cas de licenciement abusif.
- par la généralisation de la délégation unique du personnel avec la fusion des instances représentatives du personnel.
- par la mise en coupe réglée de l'assurance chômage et un contrôle accru des privés d'emploi avec suppression des indemnités à la clé.

La volonté de notre nouveau président est claire, il veut réduire encore plus la place et le rôle des services publics. Ainsi, sur les 120 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires annoncées, 50 000 concernent la fonction publique d'état.

Si l'on s'en tient à l'étiage habituel (50%), ce sont au moins 25 000 emplois qui sont appelés à disparaître à la DGFIP en 5 ans. Certes, moins drastique que le plan prévu par la droite républicaine, mais cela ressemble en tout point à un plan social.

Ou plus radicalement à une destruction d'emplois.

Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique est possible et indispensable. Son objectif primordial doit être la prise en compte de l'humain. Tout doit être fait pour éviter les régressions et les fractures sociales qui conduisent inévitablement au populisme et à la mise en danger de la démocratie. De plus, cette politique ne peut pas continuer à dénigrer les fonctionnaires et le service public, vecteur déterminant du « vivre ensemble » et du principe d'égalité de tous les citoyens.

Cette CAP locale se tient donc dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP. Depuis 10 ans notre administration a payé un lourd tribut, puisque près de 35 000 emplois ont été supprimés, principalement en catégorie C et B. L'administration ne prend même plus la peine de les justifier autrement que par la réduction dogmatique du déficit public. Quant au déficit social induit par ces suppressions en termes de dégradation du service public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il se détériore d'année en année.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, notamment dans la catégorie C (le TAGERFIP au 31/12/2017 sera au moins à 1500 postes vacants), conduit à des déficits significatifs dans tous les départements. Il génère des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impacte fortement les possibilités de mutation des agents.

Pour gérer ces déficits, la direction générale essaie de répartir la pénurie en changeant entre autre les règles de gestion. C'est ainsi que dans certains départements des RAN ont déjà été fusionnées et que de nombreuses autres vont l'être en 2017.

De plus, pour la deuxième année consécutive, les agents primo affectés sont « assignés » au département ou à la résidence pour une période de trois ans sauf s'ils ont la possibilité d'un rapprochement externe. Mais aussi, cette année, ces mêmes agents ont vu leur durée de stage probatoire prolongée de deux mois.

Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de recrutement. Les débuts de solution passent par un recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires C, par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et surtout par l'arrêt des suppressions d'emplois.

En effet, la DGFIP est incapable d'estimer le besoin de recrutement des agents C pour pourvoir à l'ensemble des postes budgétisés par la loi de finances. Ainsi, d'années en années, le déficit en agents C se creuse. Actuellement, le déficit national pondéré est supérieur à 3000 emplois avant les premières affectations. Dans ces conditions, il est intolérable que la DGFIP ose s'auto-congratuler sur Ulysse.

Nous vous donnons la lecture de l'article :

«Un recrutement en nette hausse d'agents stagiaires de catégorie C. 1569 lauréats du concours externe d'agents C viennent d'être affectés dans le cadre du mouvement définitif de 1ères affectations.

Avec les lauréats du concours interne d'agents C, ce sont au total 1851 lauréats du concours commun C qui ont été appelés à l'activité en juin.

Cette volumétrie de recrutements se situe à un niveau sans précédent depuis la création de la DGFIP, avec plus de 700 lauréats supplémentaires appelés par rapport à juin 2016 (+60%).»

Cet auto-satisfecit est une véritable injure envers les fonctionnaires de la catégorie C de la DGFIP qui tentent, vaille que vaille, de maintenir le fonctionnement de leur service.

En déroulant ce mouvement local, la situation de notre département demeure catastrophique. In fine, il restera 9 postes vacants et la totalité de 6 cadres C en équivalent temps plein seront manquants.

Solidaires Finances Publiques sera particulièrement vigilant quant à l'application de toutes les règles de l'instruction et dénoncera et combattrà toute mesure arbitraire.